

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 22 octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M LARDY, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT, G. JALADE, A. LOYET (proc de ALLAMEL), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTIER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER M. CHAZE, P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT

Mesdames MC SAUSSAC, F. DUMAS (proc de P. GAILLARD), MN. DURAND (proc de F. NOGIER), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 41
Procurations : 6
Votants : 47
Absents : 8

Date de convocation : 22/10/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE, J. DURIEU, F. JOUFFRE, J. SARTRE, et Mesdames M. DUBOIS, D. FORBIN et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et P. DUPONT.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Budget SPANC : DM1 2019

Une décision modificative pour le budget annexe du SPANC est nécessaire au vu de deux éléments non prévus lors du vote du budget primitif.

- Le paiement par la CCBA d'aides accordées à des particuliers pour la rénovation de leurs installations d'assainissement, non subventionnées par l'Agence de l'eau, sur l'exercice 2019.

- L'absence pour maladie et maternité de l'agent affecté au service à la fin du premier semestre, ce qui a contraint la CCBA a se réorganiser et notamment à faire appel au SEBA par voie de prestation de service pour continuer à remplir les missions obligatoires du service. Outre une dépense supplémentaire, il en résulte également une perte de recettes.

Afin d'équilibrer ce budget, une subvention d'équilibre sera versée par le budget principal.

La décision modificative ci-après présentée s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à 32 600 € répartis par chapitres et articles ainsi qu'il suit.

➤ Dépenses : 32 600 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 9 500 € (prestation SEBA)

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : + 23 100 € (subvention aux particuliers)

➤ Recettes : 32 600 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges : + 7 600 €

Chapitre 70 - Produits des services : - 14 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations : + 29 400 € (30 000€ - 600€)

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : + 9 600 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC 2019 présentée ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et recettes à 32 600 €.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 23 octobre 2019

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191022-DEL22102019-19-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019